

## Séance extraordinaire du 19 avril 2021

**Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le mardi 25 mai 2021 à 19 heures à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

~~Monsieur Robert Sylvestre, maire~~

~~Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1~~

~~Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2~~

~~Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3~~

~~Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4~~

~~Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5~~

~~Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6~~

### **1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 25 mai 2021 a été transmis, en bonne et due forme le 20 mai 2021 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à .. h .. sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2021-05-XXX

Il est proposé par ....., appuyé de ....., et résolu :

**QUE** l'ordre du jour présenté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Octroi – Contrat du contrôleur animalier;
4. Octroi – Contrat de fourniture de services professionnels relatifs à l'exploitation des ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable;
5. Octroi – Contrat réfection de la surface de jeu du terrain de tennis;
6. Entente – Infotech;
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

### **3. Octroi – Contrat du contrôleur animalier**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a ouvert un appel d'offres sur invitation pour les services du contrôleur animalier;

**ATTENDU QUE** la soumission conforme la plus basse reçue est celle de la firme Carrefour canin;

**EN CONSÉQUENCE,**

2021-05-XXX

Il est proposé par ....., appuyé de ....., et résolu :

**QUE** le conseil octroi le contrat de service de contrôle animalier à la firme Carrefour Canin pour l'application du règlement 588-15 (et ses amendements) concernant les chiens et les chats, incluant la vente des licences, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2023.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice et le maire, monsieur Robert Sylvestre, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**4 Octroi – Contrat de fourniture de services professionnels relatifs à l'exploitation des ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels relatifs à l'exploitation de ses ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande d'octroyer le contrat à la firme Nordikeau qui a présenté une soumission conforme pour répondre à l'appel d'offres n°AQ-2021-01 et qui a reçu le meilleur pointage final;

**EN CONSÉQUENCE,**

2021-05-XXX

Il est proposé par ....., appuyé de ....., et résolu :

**QUE** le conseil octroi le contrat à la firme Nordikeau pour la fourniture de services professionnels relatifs à l'exploitation de ses ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable couvrant la période du 26 juin 2021 au 26 juin 2024 pour un montant total de 143 072,34 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**5. Octroi – Contrat réfection de la surface de jeu du terrain de tennis**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a ouvert un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la surface de jeu du terrain de tennis;

**ATTENDU QUE** la soumission conforme la plus basse reçue est celle de la firme Pavage Rocheleau Inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

2021-05-XXX

Il est proposé par ....., appuyé de ....., et résolu :

**QUE** le conseil octroi le contrat de réfection de la surface de jeu du terrain de tennis au montant 18 120 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget annuel de fonctionnement

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**6. Entente – Infotech**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire éviter de recourir à des procédures judiciaires dans le litige qui l'oppose à la compagnie Infotech;

**ATTENDU QUE** les représentants des deux parties au dossier ont négocié une entente permettant de conclure le litige de façon satisfaisante et acceptable;

**EN CONSÉQUENCE,**

2021-05-XXX

Il est proposé par ....., appuyé de ....., et résolu :

**QUE** le conseil accepte l'entente négociée avec Infotech, soit un contrat de fourniture de services informatiques consistant à l'accès à une licence du logiciel de gestion Sygem pour un montant annuel de 6 025 \$ plus les taxes applicables et ce, pour les années 2021 à 2024 inclusivement.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorier soient autorisée à signer ledit contrat de services pour et au nom de la municipalité;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget annuel de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### 7. Période de questions

### 8. Levée de l'assemblée

2021-05-XXX

Il est proposé par ....., appuyé de  
..... et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à ... h .....

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Robert Sylvestre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Maurice  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.